

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dépôt du rapport de consultation sur le projet de bioparc

Le Comité exécutif proposera des mesures pour assurer une cohabitation avec le milieu

Saguenay, le 2 septembre 2021- La mairesse de Saguenay, Mme Josée Néron, ainsi que les membres du Comité exécutif ont pris acte, ce matin, du rapport émis par la firme Transfert Environnement et Société, à la suite des séances d'information et de consultation sur le projet de bioparc, à Laterrière. Ils ont également confirmé leur appui au projet et recommanderont, lors de la séance du conseil municipal du 7 septembre, une série de mesures qui permettront d'assurer une cohabitation entre les résidents du secteur et les utilisateurs du bioparc. Une résolution a d'ailleurs été adoptée en ce sens.

« Je tiens d'abord à remercier tous ceux et celles qui ont participé à cette démarche de consultation, particulièrement les 66 citoyens qui se sont déplacés au Centre Nazaire-Girard pour exprimer leurs inquiétudes et leurs propositions pour améliorer l'acceptabilité du projet. Il s'agit d'un exercice sans précédent à la Ville de Saguenay », a exprimé Mme Néron.

Le rapport de consultation est disponible sur la plateforme batissons.saguenay.ca et a été remis à chaque conseiller municipal. Ainsi, lors de la prochaine séance du conseil, les élus auront à se prononcer sur plusieurs propositions afin de bonifier le projet.

Parmi ces mesures, soulignons :

1. La limitation aux usages industriels lourds de manière à ce que ces usages soient uniquement en lien avec l'exploitation, l'utilisation ou la valorisation des biogaz;
2. Une modification au règlement de zonage qui sera soumise à l'arrondissement de Chicoutimi pour répondre à un besoin exprimé par la population du secteur de manière à créer des zones tampons et préserver les espaces boisés le long d'une partie des lignes latérales de la propriété de la Ville, ainsi que le long de la ligne sud-est de l'ancien lieu d'enfouissement technique, c'est-à-dire, derrière les résidences du chemin Saint-Paul;

3. Les élus pourront imposer une exigence au Service de l'aménagement et de l'urbanisme et au Comité exécutif de manière à ce que l'aliénation des terrains dans ce secteur soit assortie d'une obligation pour l'acheteur de respecter la vocation bioparc;
4. Les actes de ventes de terrain devront prévoir des clauses restrictives, notamment, l'ajout de zones tampons et l'obligation de respecter toutes les lois et règlements, ainsi que les lignes directrices du ministère qui exige entre autres que l'implantation de l'aire de réception soit à une distance de 500 m de la zone résidentielle;
5. Pour répondre aux inquiétudes de circulation, il sera aussi proposé de déposer une demande au MTQ pour procéder à l'ouverture du terre-plein au centre du boulevard Talbot, aux frais de la Ville;
6. La participation de la Ville à tout comité de bon voisinage créé par les entrepreneurs qui souhaitent mettre en branle leur projet.

Rappelons que le projet de bioparc consiste à développer un parc industriel dédié principalement à des entreprises qui produisent et/ou utilisent des biocarburants biologiques. Il prévoit la construction d'un chemin d'accès direct et la mise en place de conduites de gaz naturel, de l'eau et de l'électricité. Lorsque les infrastructures seront en place, les terrains seront vendus à des entreprises qui visent la production et/ou l'utilisation de biocarburants, comme le gaz naturel renouvelable, par exemple.

Ce projet, en énergies vertes renouvelables, permettra à la Ville de Saguenay de diminuer ses GES de 70%, tout en générant de nouveaux revenus et en développant un nouveau créneau économique.

-30-

Information :

Cindy Girard
Conseillère en communication et réseaux sociaux
Cabinet de la mairesse de Saguenay
418 590-7412